



LISTE DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

OBJET	BENÉFICIAIRE	PARCELLES CONCERNÉES	SURFACE
24. Création d'appareils de chauffage central au gaz	Commune	Parcelles n° 1 et 2	28,24 m ²
25. Réaménagement d'un espace public en terrain plat	Commune	Parcelles n° 1 et 2	64,4 m ²
26. Réaménagement d'un espace public (terrain plat)	Commune	Parcelles n° 1 et 2	13,4 m ²
27. Création d'un espace public (terrain plat)	Commune	Parcelles n° 1 et 2	2,4 m ²
28. Création d'un espace public (terrain plat)	Commune	Parcelles n° 1 et 2	8,86 m ²
29. Création d'un espace public (terrain plat)	Commune	Parcelles n° 1 et 2	31,4 m ²
30. Création d'un espace public (terrain plat)	Commune	Parcelles n° 1 et 2	38,9 m ²
31. Création d'un espace public (terrain plat)	Commune	Parcelles n° 1 et 2	45,46 m ²
32. Réaménagement d'un espace public (terrain plat)	Commune	Parcelles n° 1 et 2	14,5 m ²
33. Création d'un espace public (terrain plat)	Commune	Parcelles n° 1 et 2	9,3 m ²
34. Création d'un espace public (terrain plat)	Commune	Parcelles n° 1 et 2	18,0 m ²
35. Création d'un espace public (terrain plat)	Commune	Parcelles n° 1 et 2	18,1 m ²
36. Création d'un espace public (terrain plat)	Commune	Parcelles n° 1 et 2	18,1 m ²
37. Création d'un espace public (terrain plat)	Commune	Parcelles n° 1 et 2	18,1 m ²
38. Création d'un espace public (terrain plat)	Commune	Parcelles n° 1 et 2	18,1 m ²
39. Création d'un espace public (terrain plat)	Commune	Parcelles n° 1 et 2	18,1 m ²
40. Création d'un espace public (terrain plat)	Commune	Parcelles n° 1 et 2	18,1 m ²
41. Création d'un espace public (terrain plat)	Commune	Parcelles n° 1 et 2	18,1 m ²
42. Création d'un espace public (terrain plat)	Commune	Parcelles n° 1 et 2	18,1 m ²
43. Création d'un espace public (terrain plat)	Commune	Parcelles n° 1 et 2	18,1 m ²
44. Création d'un espace public (terrain plat)	Commune	Parcelles n° 1 et 2	18,1 m ²
45. Création d'un espace public (terrain plat)	Commune	Parcelles n° 1 et 2	18,1 m ²
46. Création d'un espace public (terrain plat)	Commune	Parcelles n° 1 et 2	18,1 m ²
47. Création d'un espace public (terrain plat)	Commune	Parcelles n° 1 et 2	18,1 m ²
48. Création d'un espace public (terrain plat)	Commune	Parcelles n° 1 et 2	18,1 m ²
49. Création d'un espace public (terrain plat)	Commune	Parcelles n° 1 et 2	18,1 m ²
50. Création d'un espace public (terrain plat)	Commune	Parcelles n° 1 et 2	18,1 m ²
51. Création d'un espace public (terrain plat)	Commune	Parcelles n° 1 et 2	18,1 m ²
52. Création d'un espace public (terrain plat)	Commune	Parcelles n° 1 et 2	18,1 m ²
53. Création d'un espace public (terrain plat)	Commune	Parcelles n° 1 et 2	18,1 m ²
54. Création d'un espace public (terrain plat)	Commune	Parcelles n° 1 et 2	18,1 m ²
55. Création d'un espace public (terrain plat)	Commune	Parcelles n° 1 et 2	18,1 m ²
56. Création d'un espace public (terrain plat)	Commune	Parcelles n° 1 et 2	18,1 m ²
57. Création d'un espace public (terrain plat)	Commune	Parcelles n° 1 et 2	18,1 m ²
58. Création d'un espace public (terrain plat)	Commune	Parcelles n° 1 et 2	18,1 m ²
59. Création d'un espace public (terrain plat)	Commune	Parcelles n° 1 et 2	18,1 m ²
60. Création d'un espace public (terrain plat)	Commune	Parcelles n° 1 et 2	18,1 m ²
61. Création d'un espace public (terrain plat)	Commune	Parcelles n° 1 et 2	18,1 m ²
62. Création d'un espace public (terrain plat)	Commune	Parcelles n° 1 et 2	18,1 m ²
63. Création d'un espace public (terrain plat)	Commune	Parcelles n° 1 et 2	18,1 m ²
64. Création d'un espace public (terrain plat)	Commune	Parcelles n° 1 et 2	18,1 m ²
65. Création d'un espace public (terrain plat)	Commune	Parcelles n° 1 et 2	18,1 m ²
66. Création d'un espace public (terrain plat)	Commune	Parcelles n° 1 et 2	18,1 m ²
67. Création d'un espace public (terrain plat)	Commune	Parcelles n° 1 et 2	18,1 m ²
68. Création d'un espace public (terrain plat)	Commune	Parcelles n° 1 et 2	18,1 m ²
69. Création d'un espace public (terrain plat)	Commune	Parcelles n° 1 et 2	18,1 m ²
70. Création d'un espace public (terrain plat)	Commune	Parcelles n° 1 et 2	18,1 m ²
71. Création d'un espace public (terrain plat)	Commune	Parcelles n° 1 et 2	18,1 m ²
72. Création d'un espace public (terrain plat)	Commune	Parcelles n° 1 et 2	18,1 m ²
73. Création d'un espace public (terrain plat)	Commune	Parcelles n° 1 et 2	18,1 m ²
74. Création d'un espace public (terrain plat)	Commune	Parcelles n° 1 et 2	18,1 m ²
75. Création d'un espace public (terrain plat)	Commune	Parcelles n° 1 et 2	18,1 m ²
76. Création d'un espace public (terrain plat)	Commune	Parcelles n° 1 et 2	18,1 m ²
77. Création d'un espace public (terrain plat)	Commune	Parcelles n° 1 et 2	18,1 m ²
78. Création d'un espace public (terrain plat)	Commune	Parcelles n° 1 et 2	18,1 m ²
79. Création d'un espace public (terrain plat)	Commune	Parcelles n° 1 et 2	18,1 m ²
80. Création d'un espace public (terrain plat)	Commune	Parcelles n° 1 et 2	18,1 m ²
81. Création d'un espace public (terrain plat)	Commune	Parcelles n° 1 et 2	18,1 m ²
82. Création d'un espace public (terrain plat)	Commune	Parcelles n° 1 et 2	18,1 m ²
83. Création d'un espace public (terrain plat)	Commune	Parcelles n° 1 et 2	18,1 m ²
84. Création d'un espace public (terrain plat)	Commune	Parcelles n° 1 et 2	18,1 m ²
85. Création d'un espace public (terrain plat)	Commune	Parcelles n° 1 et 2	18,1 m ²
86. Création d'un espace public (terrain plat)	Commune	Parcelles n° 1 et 2	18,1 m ²
87. Création d'un espace public (terrain plat)	Commune	Parcelles n° 1 et 2	18,1 m ²
88. Création d'un espace public (terrain plat)	Commune	Parcelles n° 1 et 2	18,1 m ²
89. Création d'un espace public (terrain plat)	Commune	Parcelles n° 1 et 2	18,1 m ²
90. Création d'un espace public (terrain plat)	Commune	Parcelles n° 1 et 2	18,1 m ²
91. Création d'un espace public (terrain plat)	Commune	Parcelles n° 1 et 2	18,1 m ²
92. Création d'un espace public (terrain plat)	Commune	Parcelles n° 1 et 2	18,1 m ²
93. Création d'un espace public (terrain plat)	Commune	Parcelles n° 1 et 2	18,1 m ²
94. Création d'un espace public (terrain plat)	Commune	Parcelles n° 1 et 2	18,1 m ²
95. Création d'un espace public (terrain plat)	Commune	Parcelles n° 1 et 2	18,1 m ²
96. Création d'un espace public (terrain plat)	Commune	Parcelles n° 1 et 2	18,1 m ²
97. Création d'un espace public (terrain plat)	Commune	Parcelles n° 1 et 2	18,1 m ²
98. Création d'un espace public (terrain plat)	Commune	Parcelles n° 1 et 2	18,1 m ²
99. Création d'un espace public (terrain plat)	Commune	Parcelles n° 1 et 2	18,1 m ²
100. Création d'un espace public (terrain plat)	Commune	Parcelles n° 1 et 2	18,1 m ²

LEGENDE

- Délimitation des zones
- Emplacements réservés
- Espaces boisés classés à protéger
- limite de zone inondable (voir étude en annexe 5f)
- Accès réglementés
- Zone de bruit
- Recul en application de l'article L.111-1-4
- Règles architecturales particulières

Éléments de paysage (article L 123-1-7)

- Éléments de paysage bâti à protéger
- Éléments de paysage à préserver
- Points de vue à protéger

phase administrative

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE

COMMUNE DE

SAINT JUST LE MARTEL

REVISION n° DU PLU

M.D.VILLENEUVE-BERGERON - ARCHITECTE D.E.L.G. - URBANISME S.F.U.

11 rue du 8 mai 1945 - 87480 SAINT PÉREST TAURION

(tel. : 05 55 59 00 01 - fax : 05 55 59 79 51)

Pièce n°

4B2

éch. : 1/5000

Mars 2015

P.L.U.

PLAN LOCAL D'URBANISME